

## Engagement

### Acquisition d'une tablette numérique

#### Présentation

La Ville de Colmar propose une aide financière, à hauteur de 120€ maximum, pour l'acquisition d'une tablette numérique pour les enfants colmariens scolarisés, **au CP**, dans les écoles élémentaires publiques ou privées.

#### Service responsable

Direction de l'enseignement, de la petite enfance et de la solidarité  
Service de l'enseignement  
8 rue Rapp – BP 50528 – 68021 Colmar cedex  
03 89 20 67 63

#### Procédure

Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de la Ville ([www.colmar.fr/engagements](http://www.colmar.fr/engagements)) ou à retirer dans le hall d'accueil de la mairie.

Celui-ci dûment complété, est à transmettre avec les pièces justificatives, **par voie postale**, à la mairie de Colmar – service de l'enseignement – 8 rue Rapp.

Les demandes peuvent également être déposées au service de l'enseignement aux heures suivantes : **de 9h à 11h30 et de 14h à 16h**. En dehors de ces créneaux horaires, les demandes peuvent être déposées dans l'urne prévue à cet effet et installée dans les locaux du service de l'enseignement.

#### Pièces justificatives

- **Relevé d'Identité Bancaire** *au nom de la personne à qui la facture est établie,*
- **copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,**
- **copie de la facture nominative d'achat de la tablette** *(au nom des parents);*  
**Attention** : consulter le formulaire concerné pour connaître les dates à respecter,
- **copie du livret de famille** *(ou acte de naissance)* **comprenant la page des parents et de l'enfant,**
- **certificat de scolarité** *(uniquement pour les élèves scolarisés hors de Colmar ou dans un établissement privé).*

#### Date de mise en œuvre

La date est fonction de l'année scolaire concernée (celle-ci est indiquée dans le formulaire correspondant).